

ERROR: undefined
OFFENDING COMMAND: eexec

STACK:

/quit
-dictionary-
-mark-

Hervé ELLUL
Expert - Comptable
Ingénieur ECAM ESSEC
Commissaire aux comptes
Expert Judiciaire agréé par
la Cour d'Appel de Lyon

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Christophe LEFEVRE
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Mickaël MARTIN
Maitrise de Droit Public
DESS d'aménagement et politique
des Collectivités Territoriales

Michel DUBOIS
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
DEA Analyse des Systèmes
de Santé

ACTI AUDIT
Commissariat aux comptes

ACTI EXPERT
Expertise Comptable

ACTI PUBLIC
Conseil aux Collectivités locales

LEPINE AUDIT
Commissariat aux comptes

Sont des Sociétés du
Groupe
ACTI CONSEIL

ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **LES ATELIERS FRAPPAZ**, tels qu'ils sont joints au présent rapport (12 pages),
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

1. OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé.

L'association précise dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables, le traitement comptable retenu s'agissant des indemnités de départ à la retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés par une simulation actuarielle au 31/12/2008, que le montant de l'engagement hors bilan figurant à ce titre en annexe, couvre de façon exacte et exhaustive ce passif social vis-à-vis du personnel.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Vaulx-en-Velin, le 02 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes,

ACTIAUDIT

Pour ACTIAUDIT

Jean-Christophe CARREL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 14, rue du Docteur Frappaz 69100 VILLEURBANNE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 3 5 2 4 3 4 7 4 0 0 0 0 2 8 Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2008	N-1 31/12/2007	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 371	2 371
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 756	242
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 302	8 246
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	60	60
TOTAL (II)		BJ	BK	30 490	10 859	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	49	49
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		10
		Autres créances (3)	BZ	CA	22 961	973
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		22 961
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		113 127
	Disponibilités	CF	CG	225 009	225 009	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 245	151 823	
	TOTAL (III)	CJ	CK	252 265	4 245	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			2 550	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	282 756	271 896	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		271 896	
Clause de réserve de propriété :*						
Immobilisations :						
Stocks :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ACTI AUDIT
 S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant *

		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	162 373	182 604
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 048	(20 231)
	Subventions d'investissement	DJ	13 391	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	194 812	162 373
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 512	33 485
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 071	53 538
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 500	22 500
TOTAL (IV)	EC	77 083	109 523	
Ecarts de conversion passif*	(V) ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	271 896	271 896	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	77 083	109 523
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant *

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	19 842	FB		FC	19 842	18 351	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	300 966	FK		FI	300 966	298 210	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	320 809	FK		FL	320 809	316 561	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	498 268	501 873	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 156	(1 569)	
	Autres produits (1) (11)					FQ	111		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	823 344	816 866
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	10 310	8 192	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 968	1 579	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	467 142	525 112	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 619	7 879	
	Salaires et traitements*					FY	210 044	195 360	
	Charges sociales (10)					FZ	94 581	91 195	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	3 227	1 368
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	21 157	16 145	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	816 050	846 834	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 294	(29 967)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 540	3 997	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	7 540	3 997	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7 540	3 997	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	14 834	(25 970)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Descriptions et modalités de publication des données dans la notice n° 2032.

Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09

Site: 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant *

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 3 044	2 498	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 5 003	2	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 8 047	2 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 415	75	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	51	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 415	127	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 7 632	2 373	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 3 419	(3 366)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 838 932	823 364	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 819 884	843 595	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 19 048	(20 231)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1 156	(1 569)	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 21 155	16 085	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		110		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		305		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			2	
Subventions d'investissement virées au résultat			1 608	
Autres produits de régularisations			6 437	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RENVOIS

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

ACTI AUDIT
S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Siret 412 218 207 00038 - APE 6920 Z

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008, dont le total est de 271 896 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 19 048 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 27/02/2009 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2008 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ACTIAUDIT
S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 = APE 6920 Z

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Evaluation des engagements des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2008.

La méthode retenue est celle des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Elle est définie par les normes comptables IAS 19 aux normes européennes et FAS87 ; et conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2008 s'établit à:

3 113 € dans l'hypothèse d'une mise à la retraite par l'employeur

1 648 € dans l'hypothèse d'un départ volontaire.

ACTI AUDIT
S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 00
Site: 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

	au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371			2 371
Immobilisations incorporelles	2 371			2 371
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 756		1 756
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		6 502		6 502
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 674	11 127		19 801
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 674	19 385		28 059
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		60		60
Immobilisations financières		60		60
ACTIF IMMOBILISE	11 045	19 445		30 491

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél: 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 = APE 6920 Z

Notes sur le bilan
Actif circulant
Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60		60
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	22 962	22 962	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 245	4 245	
TOTAL	27 267	27 207	60
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INT./CPTE A TERME A RECV	7 540
Total	7 540

ACTI AUDIT
S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Siret 412 218 387 00038 - APE 6920 Z

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	18 513	18 513		
Dettes fiscales et sociales	46 071	46 071		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	12 500	12 500		
TOTAL	77 084	77 084		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	1 136
HONO.COMPTABLE A PAYER	2 622
HONO.C COMPTES A PAYER	840
ELECTRICITE A PAYER	110
REDEVANCES A PAYER	8 033
DETTE PROV P/CONGES PAYES	9 622
DETTE REPOS COMPENSATEUR	484
ORG.SOCIAUX CH.A PAYER	4 811
CH/REPOS COMPENSATEUR.	242
Total	27 899

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

ACTI AUDIT
S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 00
Siret #12 210 307 00038 - APE 6920

Notes sur le bilan
Régularisation
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCES D AVANCE	1 877		
MAINTENANCE D AVANCE	368		
COMBUSTIBLE D AVANCE	846		
LOCATIONS MOBILIERES AVANCE	279		
CATALOGUES D AVANCE	875		
Total	4 245		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PDTS CONSTATES D AVANCE	12 500		
Total	12 500		

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 00
Siret 412 210 387 00038 - APE 6920

142 annexe libre

Annexe exercice clos le 31.12.2008Contributions volontaires

Poursuite de la mise à disposition par la ville de Villeurbanne de biens et services (locaux, travaux, téléphone véhicules et amortissements) pour un montant de l'ordre de 90 K€ au titre de l'exercice 2008.

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants au titre de l'année 2008 s'élèvent à 83 941 €.

ACTI AUDIT
S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Hervé ELLUL
Expert - Comptable
Ingénieur ECAM ESSEC
Commissaire aux comptes
Expert Judiciaire agréé par
la Cour d'Appel de Lyon

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Christophe LEFEVRE
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Mickaël MARTIN
Maîtrise de Droit Public
DESS d'aménagement et politique
des Collectivités Territoriales

Michel DUBOIS
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
DEA Analyse des Systèmes
de Santé

ACTI AUDIT
Commissariat aux comptes

ACTI EXPERT
Expertise Comptable

ACTI PUBLIC
Conseil aux Collectivités locales

LEPINE AUDIT
Commissariat aux comptes

Sont des Sociétés du

Groupe
ACTI CONSEIL

ASSOCIATION ATELIERS FRAPPAZ

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2008

ASSOCIATION ATELIERS FRAPPAZ

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 612-5 du nouveau Code de Commerce.

Vaulx-en-Velin, le 02 mars 2009

Le Commissaire aux Comptes,

ACTIAUDIT

Pour ACTIAUDIT

Jean Christophe CARREL